

snés

Académie de Toulouse



MUTATIONS
2022

Vers un printemps de revendications





Lot Mobilisations pour les moyens nécessaires

Plusieurs établissements du Lot ont réagi vivement à la misère des dotations pour la rentrée prochaine. Ainsi, à Figeac, le lycée général et technologique Champollion a pris part à la grève menée pendant près d'une semaine par le lycée professionnel, le Conseil d'administration a été boycotté, des élus locaux se sont joints au mouvement et des actions symboliques ont été organisées. Au collège Masbou ce sont 2 classes qui devront être fermées et à Cahors, les collèges O de Magny et Gambetta dénoncent eux aussi la diminution drastique des groupes d'aide personnalisée et les sureffectifs ainsi que la fermeture de classes. La cité scolaire de Gourdon se mobilise aussi contre une réduction de l'offre éducative.

Partout dans le département des enseignements et des postes sont menacés ou supprimés: espagnol à Gramat, lettres classiques à Gourdon, lettres modernes à Souillac, maths à Bretenoux... Toujours moins pour des élèves malmenés par la crise du Covid: c'est inacceptable! De nombreuses motions ont été déposées et les dotations ne sont pas votées, les audiences se succèdent chez le DASEN, qui compatit mais n'a rien à proposer.

Les collègues veulent que s'arrête ce processus de casse du système public, de gestion seulement comptable des besoins, qui provoque l'échec scolaire, la fuite vers le privé, l'école à la maison et la désertification rurale.

■ **A.M. Bonhomme**
Snes 46

Tarn En lutte pour une autre politique éducative

Après un 13 janvier massif dans le département, des actions le 20 et une nouvelle mobilisation le 27, les DHG qui arrivent dans les établissements entretiennent la colère en poursuivant la dégradation des conditions de travail et d'études: votes contre en Conseil d'Administration, motions, grèves (comme au lycée Victor Hugo de Gaillac) et mobilisations locales (comme au lycée Rascol à Albi), dénonciation de la volonté de certains chefs d'établissement de contourner le rôle du CA... Les enseignant.es du Tarn font entendre l'exigence d'une autre politique éducative!

Il faut une autre politique en matière d'Éducation!

■ **B. Foucambert**
Snes 81



Le 8 mars pour l'égalité, le 17 mars pour les salaires !



Le mouvement féministe vise une transformation profonde de la société au bénéfice de toutes et tous. Après la grève féministe du 8 mars, une large intersyndicale appelle à la grève et à manifester le 17 mars, journée d'action public - privé. Remettons la question sociale au cœur des enjeux du moment !

Tarn-et-Garonne

Recensement des besoins des lycées

Mi-janvier, la section départementale Snes-Fsu du Tarn-et-Garonne a reçu Rodolphe Portolès, élu régional et président de la commission éducation. Il fait actuellement le tour de tous les départements de la région Occitanie pour recenser les besoins en travaux directement auprès des acteurs de terrain.

La construction d'un lycée dans le Sud du département est en cours de réflexion à la Région.

Nous sommes donc en train de recenser auprès des S1 de lycée :

- les éventuels problèmes dus à la réduction de la DAF (Dotation Annuelle de Formation),
- les besoins concernant le bâti des lycées (travaux urgents ou à mettre en place sur la durée du mandat, pour des raisons de sécurité, d'écologie...)
- des témoignages de terrain concernant la carte des formations, même si nous avons réaffirmé le caractère national de cette prérogative.

■ **M. Léon et O. Andrieu**
Snes 82

Retraités Après le succès du 2 décembre 21, on continue le 24 mars 22

La manifestation nationale du 2 décembre a permis aux retraité.es de se faire entendre, mais pas forcément d'être écouté.es !

Le Groupe des 9 a donc décidé de poursuivre l'action, notamment :

- par l'envoi d'une adresse solennelle au Président de la République, rappelant les promesses du candidat Emmanuel Macron (maintien du pouvoir d'achat, loi « Grand Âge »...) et son bilan contradictoire.

- par l'expression, de nouveau, des revendications des retraité.es avec **des manifestations dans le cadre régional, le 24 mars 2022.**

En ce qui concerne la région Occitanie, **deux manifestations sont organisées à Toulouse et à Montpellier.** Les modalités (horaires, déplacements...) seront précisées prochainement.

Préparons-nous à assurer de succès de cette mobilisation. Ce n'est pas le moment de diminuer la pression.

■ **M. Theulé et J-L. Viguier**
Secteur retraités



Manifestation toulousaine du 27 janvier 2022.



Mobilisation du 13 janvier 2022 dans le Tarn-et-Garonne.



Le 27 janvier 2022 à Figeac dans le Lot.

Le bouquet final

J-M Blanquer, qui avait paru retiré de son ministère depuis l'automne au point de ne pas se soucier du choc pourtant inévitable qu'Omicron allait provoquer dans l'Éducation nationale, semble revenu aux affaires. A ses affaires, en tout cas.

Début janvier, point de protocole sanitaire opérationnel, le ministre ayant choisi, à distance, de dépister le virus en ordre dispersé et à la charge des familles, oubliant manifestement de prévenir les pharmacies de l'afflux de tests que la circulation très active du virus dans les classes ne manquerait pas de provoquer : le ministre préférerait apporter sa caution à un colloque en Sorbonne, où l'on entendit force poncifs rancés, d'une rare indigence et surtout animés d'un esprit revanchard envers la communauté universitaire, en écho à ses discours réactionnaires.

Sa quasi mise sous tutelle, au soir d'un 13 janvier mémorable, ne l'arrêta pas. Pas plus le virus, révélateur du manque d'investissements dans l'Éducation nationale que la démonstration, mathématiques à l'appui, des effets annoncés et confirmés de sa réforme du lycée sur l'accroissement des inégalités de tous ordres, et notamment de genre. Imperturbable, le ministre a persévéré, tout entier à sa propagande. Niant, jusqu'au bout, les évidences, les expertises des esprits scientifiques au profit de croyances douteuses, J.-M. Blanquer sera resté jusqu'au bout fidèle à sa méthode : le mensonge pour recouvrir les avancées, sur le terrain, de son idéologie, allant - curieuse conception de la laïcité - jusqu'à la nomination à la présidence du Conseil Supérieur des Programmes d'un fervent défenseur de la place du catholicisme dans l'enseignement !

Devenu, enfin, très largement impopulaire dans le pays, il aura été, jusqu'au bout, le bras armé de l'Élysée dans le champ éducatif, contre les personnels et le Service Public dont il avait la charge, menaçant parfois d'entraîner dans sa chute jusqu'au candidat mystère du Palais, mais toujours soutenu par lui, y compris lors du bouquet final de ces dernières semaines. Comme une ultime rétrospective de ses 5 ans de ministère Blanquer, E. Macron sera resté, ne l'oublions pas, le premier soutien de son ministre, liant indéfectiblement, à ses risques et périls, leurs destins.

Pierre Priouret
Secrétaire général

Bulletin syndical
snes
Académie de Toulouse

N° CPPAP : 1122 S 06278 - Prix au numéro : 1 €
Dépôt légal à parution - ISSN 2777-9904
Journal édité par le Snes:
2 avenue Jean-Rieux 31500 Toulouse
Tél. 05 61 34 38 51 • Fax 05 61 34 38 38
Mél : s3tou@snes.edu

Directeur de Publication : Sylvain Lagarde
Rédactrice en chef : Carine Rios
Janvier-février 2022 - n° 383
Public-Imprim Midi-Pyrénées - Tél. 05 61 44 11 12

IMPRIM'VERT*

Préparation de rentrée **DGH : Moins, c'est plus !**

On ne dit plus « suppression de 8 emplois », mais « moyens d'enseignement supplémentaires ». Voilà, pour résumer, la présentation par le recteur du budget académique pour la rentrée 2022, lors du Comité Technique Académique (CTA) du 17/01/22.

Derrière les mots, le bonneteau : la réforme de la formation permettra au recteur de disposer d'un nombre bien supérieur de stagiaires à temps plein (tous ceux issus d'un Master MEEF) ... pour le coût salarial de la plupart des actuels stagiaires. Un stagiaire affecté, deux fois plus d'heures assurées ! Environ 45 % des lauréats de concours, qui auront entièrement financé leur formation sous statut étudiant, largement semblable à celle des précédents entrants dans le métier (seulement des stages d'observation et de pratique accompagnée plus longs, et quelques

contractuels-alternants qui auront réussi à arriver à mener à bien leur année infernale) en feront les frais. Cela dégage pour le rectorat 79 équivalents temps-plein (ETP) de « moyens supplémentaires », quand nous estimons à 180 ETP les besoins pour conserver les taux d'encadrement de la rentrée 2021, et même davantage si l'on voulait tenir compte de l'ouverture de 5 établissements nouveaux (4 collèges, 1 lycée). Loin du compte donc.

Le rectorat table sur une stabilité globale des effectifs, mais qui masque une hausse du nombre d'élèves en lycée, et une baisse en collège. Il profite largement de la réforme du lycée pour y reprendre des moyens, qu'il injecte en Haute-Garonne où se poursuit la hausse démographique (+935 élèves). Les effets sur le terrain sont immédiats : une réduction de l'offre de formation dans les lycées des départements ruraux (55 fermetures de Spécialités pour 77 lycées, et « optimisation » des

groupes de Spécialités et des possibilités de regroupement offertes par le tronc commun), et des effectifs qui sont attendus en hausse dans les classes de collège, le seuil des 30 élèves par classe pouvant être dépassé dans certains départements.

Le volume des Heures Supplémentaires est prévu en légère baisse, mais, compte tenu des incertitudes sur les nouveaux concours, un nombre réel de lauréats de concours placés à temps plein inférieur à ce qui est attendu - hypothèse qui n'est pas à exclure -, se traduirait par la nécessité de distribuer de nouvelles HS.

Enfin, 39 ETP sont réservés pour « améliorer le remplacement »... à condition de trouver des personnes pour l'assurer, le rectorat reconnaissant que le problème est moins budgétaire que de disposer des ressources humaines.

 **Pierre Priouret**
Élu au CTA

Remplacement : **Un véritable concours Lépine !**

Des établissements qui postent leurs affiches « maison » ; un recteur qui « innove » - faute de mieux - avec des propositions qu'on retrouve aussi dans d'autres académies... Les restrictions budgétaires des dernières années ont laminé le remplacement, sacrifié sur l'autel de la réduction des postes. La débrouille devient la norme, mais elle menace aussi nos métiers.

Pris par l'urgence sanitaire, le rectorat n'a guère d'autre choix que de faire appel à toujours plus de précarité, pour tenter de masquer la misère : après son vibrant appel aux bonnes volontés en décembre dernier sur les ondes, après l'échec prévisible de l'appel aux retraités, le recteur recrute toujours plus de contractuel.les... s'il s'en trouve !

Et comme il n'en trouve pas, on abaisse l'exigence de qualification : désormais, on recrute des contractuels à Bac + 2 ! Si cela élargit peut-être ponctuellement le vivier - cela reste à démontrer - est-il bien sérieux de recruter des professeurs, même précaires, à un niveau à peine plus élevé que celui où ils devront intervenir ? Cela ne suffisant toujours pas, le recteur invente le remplacement « à distance », en visio-conférence. Le Snes-Fsu a ainsi appris par la presse

ce projet : le collègue est chez lui devant son écran, tandis qu'un AED (alors qu'ils sont déjà en nombre trop limité) assure en heures supplémentaires une présence adulte dans la classe ! C'est l'enseignement à distance comme pis-aller, dont les confinements passés ont bien montré les limites en termes pédagogiques ; ce n'est pas opérant, mais qu'importe, l'effet d'annonce prime.

Le Snes-Fsu veillera en tout cas à ce que ces dispositions restent très transitoires, et ne deviennent pas la norme au-delà de la crise sanitaire, tout en recherchant dès à présent de meilleures conditions de travail et d'emploi des contractuels. Il rappelle son attachement aux concours, adaptés si nécessaire aux parcours des contractuels, comme modalité de recrutement des enseignants, CPE et PsyEN du Second degré, et à l'emploi de personnels titulaires, y compris sur les missions de remplacement. Le Snes-Fsu pose enfin très clairement la question de l'attractivité de nos métiers, qui reste toujours évacuée : la question des rémunérations et des conditions de travail est centrale, et constitue l'une des clefs essentielles pour assurer aux élèves une continuité pédagogique de qualité en temps de crise sanitaire, et au-delà. Cela a évidemment un coût, mais qui a chiffré le coût, pour les élèves, d'une scolarité hachée ?

 **P.P.**

Billet d'humeur

Priorité à la gomm(ette) ?

La période actuelle étant si calme, si tranquille dans les établissements et la sérénité des conditions de travail étant au rendez-vous pour toutes et tous, plusieurs collègues ont été convoqués au rectorat pour ne pas avoir rempli sur Pronote - logiciel privé, rappelons-le, dont les outils sont pédagogiquement très contestables, et qui finance ses campagnes de publicité larges grâce aux fonds publics des établissements - les gommettes colorées de compétences pour le premier trimestre. L'ordre est venu du chef d'établissement, qui, non content que certains enseignants ne s'exécutent pas sur le champ, a demandé des retraits sur salaires.

Si en Droit, un ordre hiérarchique doit être exécuté sauf s'il est manifestement illégal, on est aussi en droit de se demander s'il n'y a pas de problèmes en tous genres plus urgents dans notre académie. Nous rappelons également à tous nos collègues que notre hiérarchie confond souvent décision de l'établissement avec décision du chef d'établissement et que toutes les questions d'ordre pédagogique (comme la trimestrialisation ou la semestrialisation, la fréquence des bulletins etc.) sont une compétence exclusive du conseil d'administration et non du chef de service.

 **Aurélien Borot**
Secteur contentieux

Sectorisation

Un enjeu qui doit échapper aux seules « mains » du politique !

Les opérations de préparation de rentrée 2022 auront été cette année aussi à considérer à l'aune des problématiques de sectorisation dans certains départements visant à réajuster des secteurs dans une académie aux réalités territoriales assez contrastées. Rien d'anodin dans de telles opérations car elles impliquent des déplacements, la garantie d'accéder à l'ensemble des formations, et surtout l'enjeu de la mixité sociale, qui devrait être au cœur des préoccupations, tant on sait qu'il y a là un levier essentiel en termes de réussite scolaire pour le plus grand nombre.

En Aveyron le Conseil départemental a actualisé la sectorisation sur l'ensemble de son territoire au prétexte de la construction d'un nouveau collège,

mais aussi au nom d'une anticipation des diminutions d'élèves et de la volonté de « corriger certaines anomalies liées à des spécificités et des dynamiques locales, générant des demandes de dérogation récurrentes ». Sur le papier, des considérations acceptables... en pratique une mise en œuvre problématique : l'enseignement privé a très clairement fait partie de la réflexion, biaisant inévitablement le travail. Et cela n'a pas manqué d'ailleurs de conduire à des tensions avec la Région, celle-ci voyant d'un mauvais œil gonfler une facture transport scolaire majorée par des parcours rallongés ou évitables. On imagine le jeu d'influence que les élus locaux auront pu mener pour maintenir certaines « traditions ». A une autre échelle, la Région a été amenée à conduire

un travail similaire à l'occasion de l'ouverture du lycée de Gragnague (dans le 31). Dans ce dossier, il est en effet difficile de trouver trace d'une volonté d'équilibre territorial et de maintien de la mixité scolaire. Là encore on entrevoit assez bien comment nombre de pressions ont pu s'exercer au nom d'intérêts individuels et d'objectifs locaux, exprimant la tentation sociale du repli sur soi. Conséquences : le risque que le lycée Raymond Naves se vide (et avec cela, des suppressions de postes massives) et d'accroissement de la fragmentation sociale.

Quelle leçon retenir ? Qu'il est crucial d'entendre toutes les parties prenantes de ces dossiers et de conserver comme boussole l'intérêt général.

 **Sylvain Lagarde**
Secrétaire académique

Carte des formations

Des ambitions qui se réduisent... au détriment des disciplines !

Le discours sur la réforme du lycée et sa modularité structurelle déclinée sur tout le territoire académique se heurte aujourd'hui à la réalité des chiffres sous plusieurs aspects :

■ d'abord, parce qu'à l'aune des moyens (mais aussi des contraintes organisationnelles), la modularité à peine esquissée s'étiolle, les dotations horaires ne permettant pas de « tout » assurer. C'est bien la mise en concurrence généralisée qui s'est imposée dans les établissements, conduisant à discuter du maintien des options, des enseignements de spécialités à faible effectif, ou des dédoublements et autres mécanismes de réduction des effectifs par groupe d'enseignement. La nouveauté, c'est que le rectorat concède qu'on ne peut pas tout faire.

■ ensuite, parce qu'à l'aune des choix d'élèves, dictés en grande partie par Parcoursup, ce n'est pas la diversité des parcours des élèves

(mesurée par le nombre de triplettes réellement suivies sur les 135 combinaisons théoriques possibles) qui s'est imposée : le Snes-Fsu Toulouse a en effet relevé une tendance de fond à l'homogénéisation des parcours (diminution

des effectifs des combinaisons « exotiques » ou... « créatives » suivant le point de vue...)

Résultat de ce cocktail explosif : une carte des formations fragilisée et dès lors des disciplines malmenées !

Quelques grandes tendances « symptomatiques » :

- Effondrement des choix des élèves vers les 3 spécialités scientifiques : Mathématiques, Physique-chimie, SVT.
- EDS* Anglais (dans sa version « contemporaine ») qui s'impose au détriment des autres langues vivantes... les effectifs plongent dans les autres LLCE* !
- Relative désaffection pour les enseignements à connotation littéraire (taux d'abandon très élevé pour HLP* et LCA*).
- Situation catastrophique pour les spécialités LCA Latin et Grec, qui ne sont plus suivies que dans le département-métropole (31), et par un nombre extrêmement faible d'élèves. Et encore, les chiffres incluent les élèves qui suivent cette spécialité via le CNED*... !
- Quant aux séries STI2D* et STL* : en 3 ans, c'est la dégringolade !

 S.L.

Réforme du lycée

Ou le prisme du tri et des inégalités...

Le Snes-Fsu Toulouse a pu conduire un certain nombre d'analyses dans le cadre d'un Comité de suivi de la réforme du lycée. Ce qui en ressort est sans appel :

- renforcement de tous les mécanismes de tri (genré, social) qui avaient initialement été pointés comme danger...
- invalidation de toutes les ambitions affichées par un ministre toujours aussi à côté des enjeux.

Radiographie du #FiascoBlanquer : quelques grandes tendances « symptomatiques » :

- Les filles font des choix moins « classiques », ce qui dans le cadre d'un système qui procède à un tri par logique d'abandons successifs d'enseignements, et qui ferme mécaniquement des accès à des poursuites d'études, les expose plus à la sélection.
- Le moindre choix, pour ne pas dire l'abandon, des mathématiques par des filles est patent (à la rentrée 2020, les filles étaient largement majoritaires en Mathématiques complémentaires de Terminale et largement minoritaires dans l'EDS Mathématiques !).
- A cette analyse genrée, on peut ajouter une analyse sociale : les choix des élèves sont désormais très marqués par les milieux sociaux des élèves : c'était le cas avant...mais la réforme a aggravé le phénomène !

 S.L.

* Glossaire

● CNED : Centre national d'enseignement à distance ● EDS : Enseignements de spécialité ● HLP : Humanités, littérature et philosophie ● LCA : Langues et cultures de l'Antiquité ● LLCE : Langues, littératures et cultures étrangères ● STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable ● STL : Sciences et techniques de laboratoire.

Préparation de rentrée

Toujours l'art du redéploiement !

L'évolution démographique dans l'académie conduit à l'ouverture de 4 nouveaux collèges et un lycée en Haute-Garonne, ainsi qu'à la poursuite de la montée en charge de plusieurs collèges (Escalquens, Cintegabelle, etc.). La ventilation académique des moyens organise un transfert depuis les départements ruraux, pour financer la couverture de ces évolutions.

Si, jusqu'ici, les fermetures progressives des collèges de Toulouse, Badiou et Bellefontaine (ce dernier à la rentrée 2022, avant sa renaissance dans l'ouest de la commune de Toulouse) dans le cadre du plan mixité, ont servi bien souvent ces dernières rentrées de réservoirs pour financer en postes de CPE ou de documentalistes certaines ouvertures, la ressource pour la rentrée va devoir être puisée ailleurs.

Le rectorat affiche partout la création de 79 ETP (équivalents temps-plein) de « moyens d'enseignement » issus – sans surcoût financier – des nombreux stagiaires qui seront désormais à temps plein. Mais nos demandes de créations de nouveaux postes de PsyEN, de documentalistes ou de chefs des travaux – devenus DDFPT et ATCT – qui auraient pu en théorie être financés sur ces moyens, se sont heurtées, en groupe de travail, à « des ressources budgétaires contraintes », au point d'en arriver à douter de la disponibilité réelle de ces moyens supplémentaires. La dotation réelle de l'académie étant bien de – 8 emplois pour les enseignants (y compris documentalistes), PsyEN et DDFPT, on comprend mieux les réponses qui nous ont été faites et les contorsions pour pourvoir les nouveaux établissements quasi-systématiquement par des redéploiements ! La vérité de la rentrée ne se trouve décidément pas dans les conférences de presse...

Seule véritable avancée, 18 postes de CPE supplémentaires sont attribués à notre académie, dont une partie – que nous souhaitons la plus proche possible de 0 – sera probablement fléchée vers divers dispositifs « de réussite ». C'était une nécessité, et devra permettre de soulager les établissements où les publics accueillis sont les plus fragiles, et les taux d'encadrement les plus faibles.

Pierre Priouret
Élu au CTA



Promotions

Du nouveau pour accéder à la Hors-classe ?

Le Comité Technique Ministériel réuni le 26 janvier 2022 a étudié un projet d'arrêté au sujet de la promotion à la hors-classe.

Ce que prévoit l'arrêté

Ce projet d'arrêté apporterait 3 modifications importantes.

- 1^{ère} modification : la proportion maximale de promotions au titre du vivier 2 serait portée à 30 % (au lieu de 20 % jusqu'à présent)
- 2^e modification : la durée d'exercice des missions ouvrant droit à l'éligibilité au vivier 1 serait ramenée de 8 à 6 ans
- 3^e modification : la liste des missions particulières ouvrant droit à l'éligibilité au vivier 1 serait complétée avec les missions suivantes :
 - conseiller.es en formation continue conformément au décret n° 90-426 du 22 mai 1990,

- enseignant.es exerçant dans les établissements pénitentiaires et les centres éducatifs fermés,

- enseignant.es exerçant dans les écoles et établissements bénéficiant d'un « contrat local d'accompagnement ».

Ces dispositions devraient être applicables dès la campagne de promotion au titre de la rentrée scolaire 2022.

Notre analyse

Si le rééquilibrage entre vivier 1 et vivier 2 est une évolution positive, elle est largement insuffisante pour régler les problèmes actuels. La réduction des durées des missions de 8 ans à 6 ans, si elle peut permettre de récupérer des collègues en fin de carrière, permettrait à des collègues encore plus jeunes d'être promouvables, au détriment de collègues plus âgés. La Fsu demande depuis plus de 6 mois des projections sur le nombre de collègues concernés et les effectifs par tranche d'âge. Sur ce sujet, il

faudra continuer les pressions sur les rectorsats pour que ce soit bien les collègues les plus âgés qui profitent de cette promotion dans un grade contingenté. Enfin sur le choix des nouvelles affectations, pourquoi celles-là et pas d'autres ? Le ministère veut surtout des fonctions où il n'y a pas trop de collègues. Alors que certaines fonctions ou missions auraient pu être reconues, le ministère reste sur une liste de missions très réduites. La Fsu continuera d'agir pour qu'un maximum de personnels puissent accéder à la classe exceptionnelle. Ce décret devrait être publié prochainement mais sûrement dans un calendrier qui repoussera encore une fois les opérations de promotion à la classe exceptionnelle en fin d'année scolaire, ce qui posera problème pour les collègues qui partiraient à la retraite notamment au 1^{er} septembre 2022.

Nathalie Charton, Marion Léon
Secteur carrières

Egalité professionnelle, axe 5

Une cellule de signalement des violences sexistes et sexuelles à votre disposition

Suite au groupe de travail que nous avons eu avec le Rectorat le 20 janvier, le Rectorat s'est engagé à mettre en place au plus vite un dispositif de signalement des violences sexistes et sexuelles ! Enfin ! Depuis début 2021, la Fsu n'a eu de cesse de demander que le Rectorat de Toulouse mette en place un Plan d'Actions Académique qui promeuve l'Égalité Professionnelle Femmes-Hommes. La prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles fait partie de ce Plan dans son axe 5 !

Si vous êtes victime de violences sexistes et sexuelles ou si vous êtes témoin de tels agissements, un numéro de téléphone et un mail dédiés seront à votre disposition pour alerter votre employeur qui a l'obligation de faire cesser immédiatement ces violences et de protéger ses agents.es.

Des écoutants formés pourront accueillir votre parole, vous conseiller et vous orienter, et éventuellement vous accompagner dans la suite à donner à votre démarche. La neutralité et la confidentialité de cette cellule indépendante des services de gestion, permettra le recueil d'une parole qui doit se libérer !

Enfin une formation de tous.les les chef.fes de service sur le sujet doit être mise en place très rapidement.

La Fsu salue cette avancée de taille mais le travail reste grand : au quotidien les femmes subissent des inégalités de traitement, de reconnaissance, sont entravées dans leur évolution de carrière. Elles subissent des temps partiels pour essayer de mener de front vie privée et vie professionnelle et pourtant dans les établissements, des services ou des emplois du temps les font venir sur 5 jours ou à des réunions le soir. Et quand elles demandent dans notre académie à reprendre à temps plein, c'est un chemin semé d'embûches.

La Fsu a obtenu que 3 autres groupes de travail permettent de finaliser ce Plan Académique et que l'axe 4 « Mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle » soit vu au plus vite.

Isabelle Richardeau
Secrétaire Académique

Infographie De quoi parle-t-on ? sur le site du Ministère : <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr>

Violences sexistes ou sexuelles De quoi parle-t-on ?

Une violence sexiste ou sexuelle, c'est lorsqu'une personne impose à autrui un propos (oral ou écrit), un comportement, un contact à caractère sexuel. Cela porte non seulement atteinte aux droits fondamentaux de la personne, notamment à sa dignité, mais aussi à son intégrité psychologique et à son intégrité physique dans le cas d'une agression.

Ces violences peuvent être verbales et psychologiques : réflexions dégradantes et/ou propos à connotations sexuelles sans consentement, remarques et blagues sexistes, incivilités, irrespect, mépris, interpellations familiales, injures, chantage et/ou

menaces, harcèlement moral ou sexuel, etc...

Mais ces violences peuvent être aussi virtuelles : réception de messages à caractère sexuel, diffusion de photos sans accord et/ou de vidéos intimes, insultes, moqueries, etc...

Ou physiques : attouchements, chantage sexuel, gestes à connotation sexuelle sans consentement, exhibitions, agression physique, viol, etc...

Ces situations peuvent se dérouler dans un cadre public, mais aussi dans des groupes restreints ou en privé. Dans tous les cas, elles sont punies par la loi !

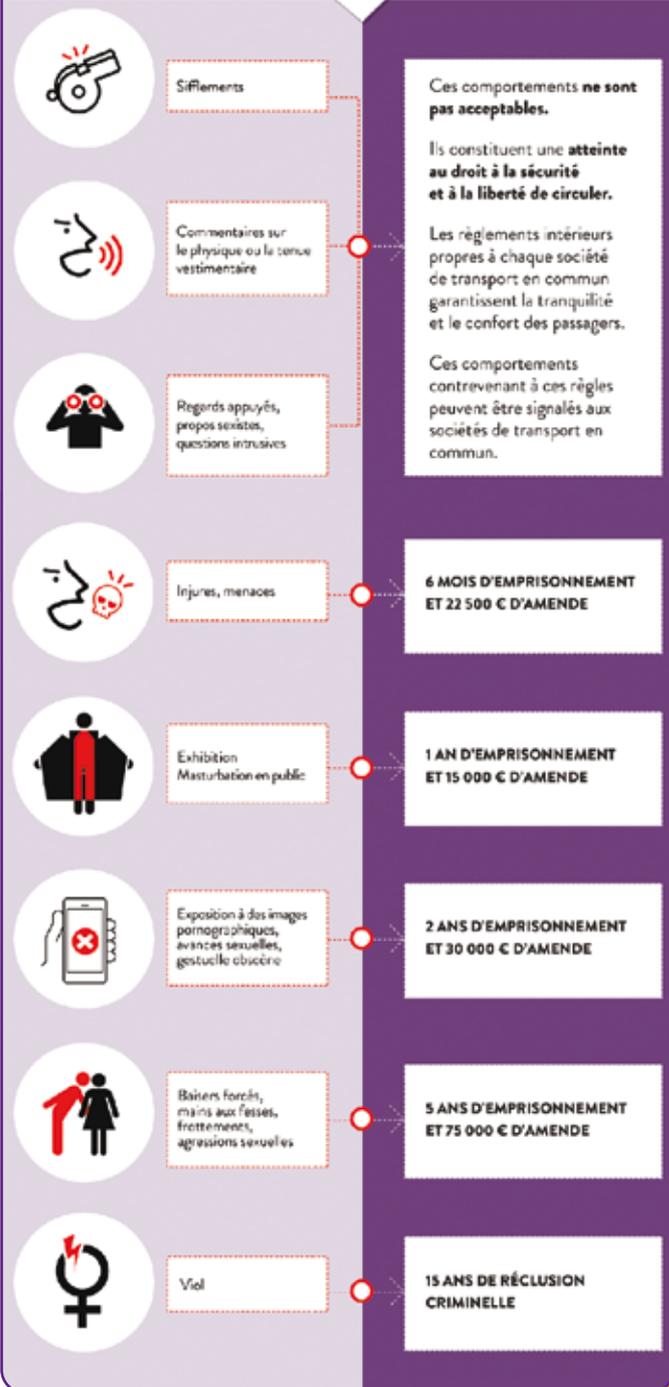
I.R.

HARCÈLEMENT SEXUEL ET VIOLENCES SEXISTES : QUE DIT LA LOI ?

Le harcèlement sexiste se caractérise par le fait d'imposer tout propos ou comportement à quelqu'un en raison de son sexe ou de son orientation sexuelle et de créer ainsi une situation intimidante, humiliante, dégradante ou offensante portant atteinte à la dignité de la personne.

Le quotidien des femmes ne doit pas ressembler à ça.
Témoins, victimes : signalez ces comportements pour faire changer les choses.

DIFFÉRENTES FORMES, TOUTES INACCEPTABLES



Rpvt Tel Personnalises
et individuels pvt 11 au
31 mars directement
sur votre espace
adhèrent !



2 avenue Jean Rieux, Toulouse



05 61 34 38 51



mutations@toulouse.snes.edu

Barème intra-académique 2022

Ancienneté de service ou Echelon acquis au 30/08/2021 ou par reclassement au 01/09/2021

Classe Normale : 14 pts au 1er et 2ème échelon, 7 pts / échelon à partir du 3ème échelon.

Hors Classe :

- o Certifiés et assimilés (PLP, PEPS, CPE) et les Psy-EN : 56 points forfaitaires + 7 points / échelon de la Hors Classe
- o Agrégés : 63 points forfaitaires + 7 points par échelon de la hors-classe. Les agrégés hors classe au 4ème échelon pourront prétendre à 105 points dès lors qu'ils ont 3 ans d'ancienneté dans cet échelon.

Classe Exceptionnelle : 77 pts forfaitaires + 7 pts par échelon de la classe exceptionnelle dans la limite de 98 points. Bonification plafonnée à 105 pts. Les agrégés de classe exceptionnelle au 3e échelon pourront prétendre à 105 points dès lors qu'ils ont deux ans d'ancienneté dans cet échelon.

Ancienneté de Poste

20 pts par année et 50 points supplémentaires tous les 4 ans (20 x ...) + ...

Mesure de Carte Scolaire (Perte du poste occupé par suppression) *vœu facultatif

Exercice en Education Prioritaire

5 ans en REP : * Uniquement pour les personnels affectés à titre définitif sur un établissement classé REP, REP ou relevant de la politique de la ville de la titulaire de l'académie de Toulouse faisant vœu sur - Etablissement - de TOULOUSE et - Commune -

9 ans en REP.

5 ans en REP

9 ans en REP

Cas particuliers de sortie anticipée d'établissement classé (éducation prioritaire du fait de l'administration (mesure de carte scolaire).

o 1 an : 60 points

o 2 ans : 120 points

o 3 ans : 180 points

o 4 ans : 190 points

- * Uniquement pour les titulaires d'un établissement relevant de l'Education Prioritaire faisant vœu sur établissements TOULOUSE

Partie commune du barème

	Vœux "établissement"	Vœux "commune"	Vœux "géographique"	Vœux "département"	Vœux "ZRO" ou "ZRA"	Vœux "académis"
	7 x ... + ...					
	56 + (7x ...) + ... ou 63 + (7x ...) + ... ou 105	56 + (7x ...) + ... ou 63 + (7x ...) + ... ou 105	56 + (7x ...) + ... ou 63 + (7x ...) + ... ou 105	56 + (7x ...) + ... ou 63 + (7x ...) + ... ou 105	56 + (7x ...) + ... ou 63 + (7x ...) + ... ou 105	56 + (7x ...) + ... ou 63 + (7x ...) + ... ou 105
	77 + (7x ...) + ... (20 x ...) + ... + ...	78 + (7x ...) + ... (20 x ...) + ... + ...	79 + (7x ...) + ... (20 x ...) + ... + ...	80 + (7x ...) + ... (20 x ...) + ... + ...	81 + (7x ...) + ... (20 x ...) + ... + ...	82 + (7x ...) + ... (20 x ...) + ... + ...
	5000	5000*	5000	5000*	5000*	5000
	300	300	300	300	300	300
	400	400	400	400	400	400
	200	200	200	200	200	200
	300	300	300	300	300	300
	o 1 an : 60 pts o 2 ans : 120 pts o 3 ans : 180 pts o 4 ans : 190 pts	o 1 an : 60 pts o 2 ans : 120 pts o 3 ans : 180 pts o 4 ans : 190 pts	o 1 an : 60 pts o 2 ans : 120 pts o 3 ans : 180 pts o 4 ans : 190 pts	o 1 an : 60 pts o 2 ans : 120 pts o 3 ans : 180 pts o 4 ans : 190 pts	o 1 an : 60 pts o 2 ans : 120 pts o 3 ans : 180 pts o 4 ans : 190 pts	o 1 an : 60 pts o 2 ans : 120 pts o 3 ans : 180 pts o 4 ans : 190 pts

Des rencontres de
proximité dans vos
sections
départementales pour
poser toutes les

Mouvement Intra

Les revendications du Snes-Fsu de Toulouse en matière de mobilité

Lors d'un bilan du mouvement Intra 2021 en octobre avec le Rectorat, le Snes-Fsu avait fait le constat que l'introduction des vœux infra-départementaux à titre expérimental sur la Haute-Garonne avait permis à davantage de TZR de se stabiliser. Enfin ! Dans une académie aussi étendue que la nôtre avec des départements eux-mêmes très grands, pour le Snes-Fsu il était indispensable de pouvoir faire des vœux plus précis afin d'éviter une mutation en aveugle ! Lors d'un groupe de travail le vendredi 28 janvier, le Rectorat a annoncé l'extension de ces vœux infra-départementaux appelés vœux « GEO » à l'ensemble des départements de notre académie. C'est une victoire pour toutes et tous les collègues séparés de leur famille ! Lors de ce groupe de travail nous avons à nouveau dénoncé le recours à un algorithme dont les règles sont inconnues. La programmation de ce dernier remonte à plusieurs décennies et il n'était utilisé qu'en partie puisqu'il était avéré que son fonctionnement jusque dans sa dernière phase posait des problèmes. De plus les représentants

des personnels étaient alors associés au travail de vérification des affectations dans le cadre des CAPA, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Ce sont les collègues en Mesure de Carte Scolaire qui en ont fait les frais la première année ! Des collègues en Mesure de Carte Scolaire avaient été privés cette année-là de leur droit à mutation sur des vœux personnels. Suite à l'intervention du Snes-Fsu, ce n'est plus le cas !

Il reste des interrogations : les collègues déjà titulaires d'une commune ou d'un département sont-ils prioritaires comme l'annonçait la circulaire en 2021 ? Force est de constater que ce n'est pas toujours le cas. Le Snes-Fsu exige d'être destinataire du code source de ce mystérieux algorithme !

Pour les collègues qui demandent à être affectés en REP +, le Snes-Fsu avait demandé que l'avis des IPR ne puisse pas barrer des collègues volontaires alors que l'objectif affiché est justement de privilégier le volontariat. Ce devrait enfin être le cas cette année.

#Mutations 2022



Enfin le Snes-Fsu a demandé que les collègues qui déposent un dossier de bonification au titre du handicap ou d'une situation médicale grave soient informés de l'issue donnée à leur demande, que les Parents Isolés puissent continuer à bénéficier d'une bonification, que les collègues en Mesure de Carte Scolaire puissent bénéficier de 5 000 points aussi sur la ZR s'ils le souhaitent ; ces demandes sont à l'arbitrage au moment où nous écrivons.

Des affectations 2.0...

Le Rectorat de Toulouse a fait le choix en 2020 d'utiliser l'algorithme qui procède aux affectations jusque dans sa dernière phase pour éviter un travail manuel et alléger le travail des services faute de personnels. Tant que les représentants des personnels participaient à la vérification des affectations, une phase manuelle permettait de corriger et de procéder dans le respect du barème aux affectations dans les communes qui ont plusieurs établissements. De même les demandeurs « entrants » dans le département étaient départagés au barème et affectés selon leurs vœux. Ce n'est plus le cas visiblement mais difficile d'y voir clair car c'est bien la machine qui dicte les règles maintenant ! Chaque année le Rectorat publie une circulaire qui essaie d'expliquer comment fonctionne cet algorithme mais ces explications sont plus la traduction d'observations des affectations précédentes et de nouvelles subtilités surgissent chaque année...

Comment cela semble-t-il fonctionner ? Premier temps : l'entrée dans un département.

Sont tout d'abord considérés les postes à pourvoir dans les établissements de ce département. Pour chacun de ces postes, les demandeurs sont tous classés par ordre décroissant de barème, quel que soit le type de vœux formulé (précis, large, « tout type » ou « type lycée » ou « type collège »).

Dans chaque département, entrent alors autant de demandeurs qu'il existe de postes à pourvoir dans celui-ci.

Le barème du dernier entrant constituera la barre départementale.

Deuxième temps : recherche de la « meilleure » affectation au sein d'un département.

Le Rectorat de Toulouse semble penser que si vous entrez via votre vœu large, l'algorithme vous placera ensuite au plus proche de votre

vœu 1 (circulaire 2021). Cependant par la suite puisque la machine vous considère comme « satisfait », quel que soit votre affectation dans le vœu large obtenu, vous allez participer à des permutations avec les collègues déjà titulaires du département qui « convoitent » l'établissement sur lequel vous êtes provisoirement affecté. Ainsi vous pouvez vous retrouver bien loin de votre vœu 1 sauf... si vous avez la chance d'obtenir votre vœu 1 dans cette phase provisoire ! Alors l'algorithme ne vous permute pas avec des titulaires du département même si ces derniers ont un barème plus fort.

Ce fonctionnement ne tient pas compte des barèmes, seul critère de départage équitable ! Ni de ceux des titulaires du département, ni des « entrants » dans le département ! C'est inacceptable !

Les pièces justificatives à fournir en fonction des situations

A chaque participation à l'Intra, toutes les situations ouvrant droit à bonification doivent être justifiées par des pièces récentes (datant de 2021 au moins) jointes au formulaire de confirmation de demande de mutation sauf pour les participants à l'Inter pour lesquels les bonifications sont conservées. Attention cependant aux situations ouvrant droit à des bonifications dans notre académie qui ne pouvaient pas être prises en compte dans le cadre de l'Inter. Il faut fournir les pièces et demander la bonification !

Quelles pièces ?

Il vaut mieux fournir trop de pièces que pas assez. Sans pièce justificative, les bonifications ne vous seront pas comptées.

Cependant, si vous ne disposez pas encore de pièces justifiant des situations nouvelles (nouveau travail du conjoint par exemple), ou si vous êtes en désaccord, ou même si vous avez un doute concernant votre échelon, votre ancienneté de poste, vos années de séparation..., signalez-le sur le formulaire en rouge, recalculez votre barème en conséquence et notez tout cela de façon manuscrite sur la confirmation de demande de

mutation. Gardez une copie de cette confirmation et après envoi à l'administration, n'oubliez pas d'en envoyer une copie pdf, par mail, au Snes-Fsu à : mutations@toulouse.snes.edu

Si l'administration ne vous suit pas dans votre demande de correction et affiche un autre barème en mai, vous pourrez à nouveau demander correction de votre barème lors de cette deuxième période d'affichage en mai et éventuellement modifier vos vœux.

Le Snes-Fsu sera à vos côtés pour vous conseiller, vous accompagner et défendre vos droits.

Postes Spécifiques Académiques

Ces postes SpéA sont prioritaires sur les autres vœux quel que soit leur rang. Si la candidature est acceptée, alors les autres vœux ne sont pas examinés.

Comment les demander ?

Les SPEA sont attribués par le rectorat sur dossier après avis des IA-IPR et éventuellement des chefs d'établissement d'accueil.

Les collègues qui souhaitent postuler sur un poste spécifique académique doivent mettre à jour leur C.V. dans I-Prof. Les candidats doivent remplir les conditions nécessaires décrites dans les fiches de poste qui doivent faire un descriptif exhaustif du poste et des compétences attendues.

Dans le cas où vous candidatez à plusieurs mouvements spécifiques académiques, une seule lettre peut être saisie. Aussi, vous devez faire

apparaître dans cette lettre vos compétences à occuper le(s) poste(s) et les fonctions sollicitées. Les vœux « Postes Spécifiques Académiques » sont à inclure dans les 30 vœux possibles.

Dans la mesure du possible, prendre l'attache de l'établissement où se situe le poste sollicité pour un entretien.

Attention : pour les personnels entrants dans l'académie, cette procédure dématérialisée était impossible les années précédentes. Un message sur I-Prof invitait les candidats à adresser par

mél leur C.V. et leur lettre de motivation afin que les services de la DPE les intègre dans leur dossier I-Prof.

Si vous étiez déjà titulaire de l'académie et obtenez un poste Spécifique Académique, alors vous aurez une bonification de 1000 points pour revenir sur le département dont vous étiez titulaire. Attention ! Cela ne signifie pas forcément le retour sur votre ancien poste que vous avez perdu et qui a été attribué à un nouveau collègue.

Ne restez pas seuls !

Grâce à un espace adhérent personnalisé, vous pourrez accéder à des informations qui vous sont réservées et prendre rendez-vous en ligne sur les créneaux de votre choix !

Rendez-vous donc sur votre espace adhérent :

<https://adherent.snes.edu/Login/index.php>

Si vous avez besoin de conseils, n'hésitez pas à nous contacter via les adresses mails suivantes :

pour les CPE : cpe@toulouse.snes.edu

pour les PsyEN 2d degré :

mutations@toulouse.snes.edu

pour les PsyEN 1er degré : contacter le SNUipp-Fsu de votre département

pour tous les autres :

mutations@toulouse.snes.edu



Attention à « l'extension » !

Seuls sont concernés les collègues qui n'ont pas d'affectation définitive, en poste fixe ou zone de remplacement, dans notre académie.

Ceux-ci doivent impérativement en obtenir une à l'issue du mouvement Intra. Ce sont principalement les collègues entrants dans l'académie à l'issue du mouvement Inter, dont les stagiaires, et les collègues en réintégration.

Dans le cas où aucun des vœux formulés dans la demande ne peut être satisfait, ces collègues qui doivent obtenir une affectation, sont alors traités par la procédure d'extension.

L'extension se fait à partir du 1er vœu « département » en fonction d'une liste préétablie à partir de ce département.

L'affectation « par extension » se fait alors avec le plus petit barème correspondant à l'un des vœux formulés mais non satisfaits. Mais attention ! Seuls les points liés au Rapprochement de conjoint ou à l'Autorité Parentale Conjointe, les points pour exercice en Éducation Prioritaire et les points d'ancienneté de poste et d'échelon sont conservés en cas d'extension.

Bonification « handicap » ou pour situation médicale grave

Les collègues en situation de handicap, tel que défini par la loi du 11 février 2005, peuvent demander une priorité de mutation.

Ces demandes concernent les personnels titulaires, stagiaires, leur conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi ainsi que la situation d'un enfant reconnu handicapé ou gravement malade. La situation des ascendants et des fratries n'est pas prise en compte dans cette 1^{re} situation.

Pour cela il leur est demandé de fournir la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé), condition obligatoire mais non garante de l'obtention d'une bonification de 1000 pts. Par contre la seule RQTH, si c'est l'agent qui est concerné, donne droit systématiquement à 100 points (non cumulables avec les 1000 points) sur simple remise de la pièce à la Dpe ou au Médecin Conseiller Technique du Rectorat.

La demande est à formuler à l'aide de l'annexe de la circulaire académique prévue à cet effet. A cette annexe il faut joindre un courrier explicatif et toutes les pièces médicales (de spécialistes) qui vont attester que la mutation permettra l'amélioration des conditions de vie de la personne handicapée.

Attention : les entrants dans l'académie qui ont constitué un dossier pour l'Inter doivent à nouveau le déposer à l'Intra et l'obtention de la priorité n'est pas systématique.

Les barèmes provisoires retenus seront affichés sur SIAM via I-Prof du 7 au 28 mai 2022 et tiendront compte de la bonification octroyée. Si votre dossier n'était pas retenu pour une bonification de 1000 points, vous avez alors jusqu'au 22 mai pour éventuellement demander une modification de vos vœux.

Le dossier médical, une bonification obtenue par le Snés-Fsu!

Il existe une autre bonification pour les collègues dans des situations médicales graves mais ne relevant pas du handicap. Une bonification de 500 points peut être accordée.

La situation des conjoints non-détenteurs de la RQTH, des ascendants et fratrie peut également faire l'objet d'une analyse dans le cadre de cette bonification de 500 points.

Le calendrier et la constitution du dossier à l'aide de l'annexe sont identiques à la constitution du dossier au titre du handicap.

Attention aux délais! Ces demandes doivent être adressées, sous pli confidentiel, jusqu'au 31 mars 2022 (date de fermeture du serveur et non de renvoi des confirmations de demande de mutation), cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Rectorat de Toulouse

A l'attention du Médecin Conseiller Technique du Recteur SAMIS (Médecine Statutaire)
CS 87703 - 31077 Toulouse
Cedex 4



Demander un temps partiel

Le temps partiel de droit

Ce temps partiel de droit pour raisons familiales est accordé à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption, jusqu'aux trois ans de l'enfant ou dans le délai de trois ans suivant l'arrivée au foyer de l'enfant. Il s'adresse aussi aux collègues qui réduisent leur activité pour donner des soins à leur conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap. En conséquence, il peut être accordé, en cours d'année. S'il fait suite à une naissance ou à une adoption, il doit obligatoirement être pris à l'issue du congé de maternité, de paternité ou d'adoption, d'un congé parental (article 37 bis de la loi du 11 janvier 1984).

Vous pouvez formuler votre demande de temps partiel à tout moment au cours de la période des 3 ans. Cependant l'administration a 2 mois pour vous répondre. Il est donc préférable d'anticiper et d'en faire la demande avant le 30 juin 2022 pour la rentrée 2022.

Le temps partiel sur autorisation

Pour le temps partiel sur autorisation, la demande est à faire avant le 31 mars 2022 pour l'année scolaire 2022/2023.

Les dates rectorales (en décembre 2021), fixées pour faciliter la gestion, ne peuvent priver aucun collègue du droit d'y opposer les délais réglementaires. Que vous soyez entrant dans l'académie ou déjà titulaire de l'académie de Toulouse, vous pouvez donc demander un temps partiel selon ces modalités.

Cependant ces trois dernières années, dans l'académie de Toulouse, de nombreux collègues se sont vu refuser leur demande pour «nécessité de service».

La pénurie d'enseignants dans certaines disciplines a conduit le Rectorat à refuser des demandes de temps partiels dans 12 disciplines depuis la rentrée 2018 : Lettres Classiques, Histoire-Géographie, Anglais, Philosophie, SES, Mathématiques, Sciences Physiques, SII, Technologie, Lettres-HG (en PLP), Lettres-Ang (en PLP) et Maths-Sciences (en PLP).

Le Snés-Fsu a dénoncé vivement cette décision et a accompagné les collègues qui ont saisi la CAPA avec pour près d'un sur deux la révision de la décision et l'octroi du temps partiel !

Mesure de carte scolaire

Qui est concerné ?

Pour chaque discipline faisant l'objet d'une suppression de poste dans un établissement, tous les collègues de la discipline affectés à titre définitif dans cet établissement doivent être informés afin de recenser les éventuels volontaires.

Si plusieurs collègues se portent volontaires ou s'il y a une ancienneté de poste identique entre deux personnels désignés, les enseignants sont départagés en fonction du barème fixe retenu pour les opérations du mouvement (ancienneté de poste et échelon acquis au 31 août 2021), puis du nombre d'enfants de moins de 18 ans au 1^{er} septembre 2022 en cas de nouvelle égalité et enfin de l'âge. L'agent concerné par la carte scolaire sera celui ayant le plus petit barème des personnels désignés et a contrario celui ayant le plus fort barème des personnels volontaires.

Vos droits

Afin de bénéficier de la bonification de 5 000 points, il faudra formuler l'établissement du poste

fermé suivi éventuellement de sa commune puis obligatoirement de son département et de l'académie.

Nouveauté : Si vous préférez être TZR dans le département de votre poste plutôt que de sortir de celui-ci, le Snes-Fsu a obtenu que ce vœu ZR soit aussi bonifié à hauteur de 5 000 points si vous le formulez après le vœu département.

Si l'ordre des vœux indiqués ci-dessus doit être respecté, cela n'empêche pas de placer des vœux personnels avant et/ou d'en intercaler entre les vœux bonifiés. Ces vœux personnels seront examinés comme si vous n'aviez pas de MCS.

Si vous êtes muté.e sur un des vœux bonifiés à 5 000 points, vous conserverez votre ancienneté de poste pour les mouvements ultérieurs. Si vous mutez sur l'un de vos vœux non bonifié, vous ne conserverez pas votre ancienneté de poste pour une prochaine demande de mutation.

Quelle procédure ?

La procédure de réaffectation par mesure de carte scolaire recherche d'abord un établissement de même type dans la commune du poste supprimé (collège REP+, collège REP, collège sans étiquette, lycée) puis tout type d'établissement dans cette même commune. En cas d'échec dans la commune, la recherche se fera sur tout type d'établissement au plus proche (kilomètres d'établissement à établissement) en repartant toujours de l'établissement perdu.

Attention ! Vous perdez ou vous avez perdu votre poste, la commune ou le département d'implantation lors d'un mouvement précédent ? Vous conservez la bonification de MCS sur le poste, la commune et le département tant que vous n'avez pas réintégré ces derniers. Pensez à faire valoir cette bonification si vous êtes concerné.e.

TZR

Les collègues TZR n'ont pas à redemander la ZR dont ils sont titulaires. Leur établissement de rattachement est pérenne. Les préférences sur le serveur I-prof ne sont pas des vœux de remplacement, elles servent exclusivement au rattachement administratif des nouveaux TZR.

Cependant, si vous souhaitez changer de rattachement administratif (RAD) dans votre ZR, il faut utiliser l'annexe de la circulaire académique prévue à cet effet et envoyer la demande selon les modalités retenues. Cette demande peut être simultanée à une demande de mutation sur une autre ZR ou sur un département en poste fixe (saisie SIAM).

Ces différentes demandes sont toutes traitées au même moment que les affectations sur postes fixes ou sur ZR. Aussi tous les TZR de l'Académie connaîtront leur établissement de rattachement fin juin.

Les réunions d'information et des entretiens individuels

- Le mercredi 16 mars, en visio, de 14h à 17h un stage pour toutes et tous !

- Le mercredi 23 mars, des rdv de proximité avec votre section départementale pour échanger par exemple sur les compléments de service et les mesures de carte scolaire.

- Des rendez-vous téléphoniques personnalisés, entre le 10 et le 31 mars, dates d'ouverture du serveur. Les rendez-vous personnalisés sont à prendre en ligne sur votre espace adhérent du Snes-Fsu.

Être affecté.e en REP+

Lors de la saisie de vos vœux il vous sera posé la question de savoir si vous êtes volontaire pour être affecté.e en REP+. Si vous répondez par la négative alors vous ne serez pas affecté.e dans un de ces trois établissements.

Si vous acceptez cette possibilité, deux choix s'offrent à vous :

- Soit vous préférez d'autres établissements ou une autre commune que Toulouse et vous faites des vœux autres que les 3 établissements REP+ de Toulouse avant ceux-ci mais l'algorithme peut malgré tout vous y affecter (voir article sur le fonctionnement de l'algorithme),

- Soit vous souhaitez être affecté.e dans un de ces 3 collèges et vous les placez en 1ers vœux. Vous aurez alors une bonification de 800 points qui va s'ajouter aux autres bonifications sur ces seuls vœux « établissement ».

Les établissements REP+ de l'Académie de Toulouse sont tous dans la commune de Toulouse. Ce sont les collèges Rosa Parks, Georges Sand et Stendhal.

Vie scolaire Au creux de la vague ?

Le début de l'année s'est placé, dans nos Vies Scolaires, sous le signe d'une activité nouvelle, qui ne figure pourtant pas dans notre circulaire de missions : le « contact tracking ». Activité que nous avons souvent dû mener avec un personnel restreint puisque les AED, comme le reste de la population, ont pu être touchés par le COVID et ses multiples variants. Certains d'entre nous sont restés à domicile pour garder leurs enfants, d'autres ont été malades aussi, enfin bref, nous avons affronté la vague avec des effectifs dispersés selon les semaines, distribué des autotests (non périmés) tout au long de certaines soirées, pour ceux qui ont la chance de travailler en internat, avant d'évacuer les positifs, réclamé des tests négatifs pour les retours anticipés d'isolement, reçu les coups de téléphone des parents d'élèves en colère contre le protocole. Le problème est que cette activité s'est faite au quasi détriment de toutes les autres, laissant des situations d'élèves au bord de la route, des situations qu'il faudra traiter avec un mois de retard (si la baisse du COVID se confirme), additionnées à celles qui ne vont pas manquer d'apparaître, en constatant que la pandémie nous laisse une génération de jeunes mal-en-point, nous ne parviendrons jamais à rattraper le retard pris et finirons l'année sur un sentiment d'échec. Quant aux moyens annoncés d'AED supplémentaires, ils arrivent toujours, comme

les masques FFP2, après la bataille, soit cette semaine, en pleine décade des cas. A Toulouse sont annoncés, pour la rentrée scolaire 2022, 18 postes supplémentaires, dont l'implantation sera examinée lors du CTA du 21 mars. Nous savons déjà qu'il faudra pourvoir les 5 établissements qui ouvriront en septembre, nous nous opposerons à des propositions de créations de postes à cheval sur deux établissements et nous serons vigilants à ce que des collègues ne soient pas seuls en établissement avec un effectif au delà de 700.

La saison des mutations va reprendre et le secteur CPE sera, cette année encore, aux côtés des collègues pour leur donner des conseils, leur permettre d'effectuer un choix éclairé et les accompagner tout au long de la procédure (affichage des barèmes, demande de correction et recours éventuels).

Le stage académique à destination des CPE aura lieu le 24 mars au lycée Urbain Vitry et, juste avant, des CPE de notre académie se rendront à Paris le 16 mars pour assister à la quatrième rencontre nationale sur le métier de CPE dont le thème est « la relation des jeunes au travail ».

Carole Garnier, Valérie Ramond
Secteur CPE

Vie scolaire en période de crise sanitaire

Les AED du collège Belleforest de Samatan Lauraient préféré être à Ibiza à la rentrée. C'est une toute autre réalité qu'elles vivent et qui s'est encore fortement dégradée ce mois de janvier. Grâce au « protocole Ibiza » et sans aucun moyen supplémentaire, leur mission se résume à « faire la chasse au covid » pister les cas contacts, alerter les familles : en moyenne, 100 élèves absents mais jamais les mêmes sur 400. Pendant 3 semaines, avec l'absence de l'une d'entre elles, la vie scolaire ne pouvait fonctionner, sans le « retour » d'une collègue sur sa journée libre. Depuis 15 jours, l'équipe de la vie scolaire doit assumer les tâches de l'infirmière absente

et non remplacée. Au-delà du constat local, comment ne pas en tirer des conclusions générales sur l'état du secondaire ? On se demande comment elles trouvent encore l'énergie de sourire. Alors que ces personnels de vie scolaire tiennent sans reconnaissance, depuis deux ans, l'institution à bout de bras, pour de bas salaires. Alors qu'elles font et sont le lien indispensable auprès de nos élèves stressés, touchés, affectés par la crise. Alors qu'elles sont exposées plus que quiconque au virus lors de la surveillance des cantines.

Sophie Bahamonde
S1 Collège Belleforest, Samatan

3 questions au SNUipp-Fsu¹

Dans le second degré, la gestion de la crise a de lourdes conséquences sur le fonctionnement des vies scolaires. Qu'en est-il dans le premier degré ?

Depuis septembre, la situation ne cesse de se dégrader dans les écoles avec la doctrine du Ministère d'une "école ouverte" à n'importe quelles conditions : absence de mesures significatives de protection, conditions d'isolement un peu plus allégées à chaque protocole... A la reprise en janvier, les derniers protocoles n'ont pas simplifié la gestion des cas covid. Les directrices/eurs, ont une surcharge de travail incroyable : information aux parents des élèves cas contacts, réception des déclarations parentales sur l'honneur, information aux parents des classes dont l'enseignant.e ne peut pas être remplacé.e... Être sur le pont tout le temps est le lot quotidien de toutes et tous, collègues enseignants compris. Parfois cela ne suffit pas et les soirées et les week-ends sont souvent nécessaires.



Betty Teyssier, élue SNUipp-Fsu au CTA

Dans ce contexte, des moyens supplémentaires sont-ils prévus pour la rentrée 2022 ?

Pour la rentrée 2022, 60 moyens ont été alloués à notre académie : c'est insuffisant ! Dans un contexte où les apprentissages sont très impactés par la situation, des difficultés importantes vont apparaître partout. Des moyens importants doivent être déployés pour y remédier : enseignant.es supplémentaires, spécialisé.es, baisse des effectifs... De plus, ces postes ont tous été affectés à la Haute-Garonne. Donc dotation zéro pour les 7 autres départements ! Et cela ne permettra même pas, pour le 31 comme pour le reste de l'académie, de répondre aux priorités ministérielles ni d'abaisser significativement les effectifs dans les classes, ni encore d'assurer les remplacements indispensables. Pour le SNUipp-Fsu, l'école doit bénéficier d'un plan d'urgence avec un engagement budgétaire permettant d'assurer les remplacements, la baisse d'effectifs, la reconstitution des RASED²... Nous en sommes loin.

Assurer les remplacements indispensables, cela veut dire qu'on manque d'enseignant.es dans le premier degré aussi ?

La crise sanitaire sert de révélateur. Elle crée des absences (et non de l'absentéisme) d'enseignant.es très peu remplacé.es. Des collègues vont travailler en laissant leur enfant malade à la maison pour éviter que leur classe ne soit fermée. Dans cette situation de crise, dès la rentrée, les DASEN doivent embaucher des contractuels car ils manquent déjà d'enseignant.es titulaires (14 en septembre dans le Gers). Tant que les professeur.es des écoles seront payé.es 24% de moins par rapport à la moyenne des pays de l'UE, le métier continuera à perdre son attractivité. La reconnaissance des personnels passe aussi par une reconnaissance salariale !

1. SNUipp : Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Écoles et PEGC.

2. RASED : Réseaux d'aides spécialisés aux élèves en difficulté.

Formation syndicale

Stages ouverts à toutes et tous

Après de fortes mobilisations dans l'Éducation et une situation sanitaire si contraignante, les stages syndicaux sont de retour ! Le programme est donc bien riche pour les semaines qui viennent !

Inscription via le module en ligne sur notre site académique, rubrique « stages syndicaux ».

Vous aurez alors accès la demande d'autorisation d'absence à déposer auprès de votre supérieur hiérarchique un mois avant la date annoncée du stage. Attention, pour les stages reprogrammés, une nouvelle demande d'autorisation d'absence est nécessaire.

1/ Stage spécial contractuel. les le 9 mars à Toulouse

Ce stage sera animé par un militant du Snes-Fsu national et Christophe Larronde, responsable académique du secteur Non-titulaires. Il sera l'occasion de passer en revue l'actualité pour les contractuel.les.

2/ La neutralité de l'école en questions, journée 1: la laïcité le 18 mars à Toulouse

Après la suppression de l'Observatoire de la laïcité, comment donner les bases solides aux enseignant.es pour faire vivre en actes la laïcité à l'école ? Comment tordre le cou aux idées fausses sur la laïcité ?

Ce stage sera animé par Paul Devin, président de l'institut de recherche de la Fsu et qui a dirigé l'ouvrage La laïcité à l'école, pour un apaisement nécessaire.

3/ Stage spécial CPE le 24 mars au lycée Urbain Vitry de Toulouse

Ce stage sera animé par Alfred ZAMI, co-responsable du secteur national CPE et Laëtitia Chabert, intervenante en Troubles du Spectre Autistique (TSA).

Un temps d'échanges est prévu sur l'actualité nationale et académique des CPE avec la participation des responsables académiques du secteur CPE.

4/ Stage spécial AED reprogrammé le 24 mars à Toulouse

Reprogrammé car initialement prévu en janvier, ce stage sera animé par les responsables académiques du secteur Aed-Aesh et un responsable du Snes-Fsu national. Un historique sera proposé et des rappels aux textes, aux missions, aux obligations et aux mandats du Snes seront détaillés. Un stage indispensable pour connaître ses droits et ses devoirs.

5/ Stage sur la protection sociale le 4 avril à Toulouse

Si vous ne savez pas précisément comment fonctionnent les branches dans la Sécurité Sociale, si vous avez entendu parler de la « Grande Sécu » sans trop savoir ce qu'elle est, ce stage est fait pour vous !

Stage animé par Michaël Zemmour, Maître de conférences en économie à Paris 1, et des militant.es académiques.

6/ Stage de préparation à la retraite le 19 mai à Toulouse

Stage animé par des militant.es académiques, et donnant tous les renseignements pour la préparation de la retraite.

7/ Stage sur l'évaluation: quelles fonctions ? PLE en lycée, évaluation par compétences en collège reprogrammé le 2 juin à Toulouse

Reprogrammé car initialement prévu en janvier, ce stage sera animé par Laurent Talbot, Maître de conférences en sciences de l'éducation à l'UT2J et Sandrine Charrier, secrétaire nationale du Snes-Fsu, et sera l'occasion de se questionner autour des enjeux liés à l'évaluation.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux !

 **Jérôme Launet**
Formation syndicale

Vie interne

PRÉPARATION DU CONGRÈS EXCEPTIONNEL DU SNES-FSU, MONTPELLIER 2022

Congrès académique : avancer ensemble sur notre projet syndical !

Réduit dans son format l'an dernier en raison de la situation sanitaire, le Congrès national du Snes-Fsu se tiendra du 9 au 13 mai à Montpellier sous la forme d'un Congrès exceptionnel de part sa date et sa périodicité, mais avec la volonté d'en faire le moment démocratique fort de notre organisation dont le Covid nous a quelque peu privés en avril 2021.

Le Congrès académique du Snes-Fsu, qui préparera les travaux du Congrès national, est programmé les 14 et 15 avril prochains, au lycée hôtelier de Toulouse. Les secrétaires de S1 seront destinataires des modalités de participation dans la semaine du 7 au 11 mars. Tous les S1 peuvent

être représentés avec droit de vote, par un ou plusieurs délégués selon le nombre d'adhérent.es enregistré.es dans l'établissement.

Ce Congrès académique se tiendra sur la base des textes préparatoires, tous rédigés cette année sous forme de fiches, et comportant projets d'analyses, de positionnement et questionnements devant trouver des réponses dans le cadre des Congrès, afin d'en faciliter la lecture et l'identification des sujets qui paraissent prioritaires aux adhérent.es des établissements.

La réflexion collective doit évidemment précéder ces moments forts. Nous encourageons ainsi les S1 à organiser des temps de réunion collectifs

pour débattre dans chaque établissement des futurs positionnements du Snes-Fsu. Il n'est évidemment pas possible de débattre de toutes les questions dans les S1, mais nous souhaitons fortement que des éléments élaborés au plus près du terrain puissent nourrir la réflexion de toutes et tous ! Participez à cette démarche originale dans le paysage syndical, débattiez, et faites-nous connaître vos propositions et débats et analyses en désignant démocratiquement vos délégués de S1 au Congrès académique pour porter vos idées : ensemble nous sommes plus forts et mieux armés !

 **Pierre Priouret**
Secrétaire général

Mon premier congrès Fsu Une expérience enrichissante, tant au niveau technique qu'humain

Militante au Snes-Fsu depuis 2019, je suis commissaire paritaire académique, co-secrétaire départemental du Snes-Fsu Tarn-et-Garonne et co-responsable du secteur « Entrée dans le métier » de l'académie de Toulouse.

J'ai participé cette année à mon premier congrès national en représentant mon département lors du congrès de la Fsu qui s'est tenu à Metz du 31 janvier au 4 février.

C'est impressionnant de voir 600 congressistes dans ce ballet organisé de main de maître par la Section Départementale de la Moselle.

Lors du congrès de la Fsu 82, qui s'est tenu mi-janvier, nous avons essentiellement travaillé sur le Thème 2. Je me suis donc concentrée sur

ce thème lors des réunions des commissions des thèmes. Je comprends maintenant à quel point il est essentiel d'avoir étudié les textes en amont, tant les interventions sont nombreuses, riches et subtiles.

J'ai ainsi pu participer, à mon échelle, à la construction des textes qui constituent nos mandats pour les trois prochaines années.

Les débats permettent de définir, affirmer et réaffirmer ces mandats grâce aux amendements des sections départementales, des syndicats et des tendances.

Le congrès, instance fédérale primordiale, replace notre travail quo-

tidien dans une dynamique collective puissante et rassemble toutes les diversités professionnelles des 22 syndicats de la FSU qui portent une même vision du service public.

Les journées ont été très longues, mais quel plaisir de passer cinq jours dans cette « bulle militante » comme l'a dit Benoît Teste !

 **Marion Léon**
Snes 82



Pour rejoindre le Snes

Tél. 05 61 34 38 51 - Fax 05 61 34 38 38
2, avenue Jean-Rieux - 31500 - Toulouse

Accès bus : bus L1 (arrêts Place Dupuy, Halle aux grains, Port Saint-Étienne), 27 (arrêt Seel), 29 et 31 (arrêt grand-Rond)

Accès métro : ligne B, station F. Verdier.

Permanences en période scolaire tous les après-midis du lundi au vendredi de 14h à 17h

Possibilité de prise de RDV pour les syndiqué.es avec les secteurs pour un suivi plus personnalisé.

Adresse électronique générale :

s3tou@snes.edu

Qui fait quoi ?

La section académique met à votre disposition plusieurs adresses électroniques pour un suivi adapté à votre situation ou vos questions.

Adhésion - syndicalisation

tresorerie@toulouse.snes.edu

Carrière

Pour toutes les questions concernant la carrière et / ou le statut : avancement, promotion, évaluation, traitement, congés... écrivez selon votre catégorie :

AED et AESH :

aed-aesh@toulouse.snes.edu

Agrégés et certifiés :

carriere.certifies@toulouse.snes.edu

carriere.agreges@toulouse.snes.edu

CPE :

cpe@toulouse.snes.edu

Non-titulaires enseignants :

nontitu@toulouse.snes.edu

Stagiaires et

Etudiants-contractuels-alternants :

stagiaires@toulouse.snes.edu

Retraités :

enretraite@toulouse.snes.edu

Mutations / Affectations / TZR

Pour toutes les questions concernant le mouvement : mutations, affectations, compléments de service...

mutations@toulouse.snes.edu

Pour toutes les questions concernant le système éducatif : organisation, contenus, évaluations, actions, réformes...

Collège :

college@toulouse.snes.edu

Lycée :

lycees@toulouse.snes.edu

CPE :

cpe@toulouse.snes.edu

Santé

sante@toulouse.snes.edu

Retraite

retraite@toulouse.snes.edu

Stages syndicaux

Formation syndicale

formation.syndicale@toulouse.snes.edu

Site académique
www.toulouse.snes.edu